

ment commet une insignifiance lorsqu'il parle d'exécuter le traité comme il l'a fait dans le passé, car le *Northern Light* n'est pas propre au service. Cela démontre un grand manque d'énergie chez le gouvernement.

Supplément aux Statuts révisés..... \$1,500 00

M. MILLS (Bothwell) : Cela porte le coût des Statuts révisés à plus de \$100,000.

M. THOMPSON : Ce crédit n'a pas rapport aux Statuts révisés déjà publiés, mais à l'autre volume qui est presque prêt.

Chemins, ponts, etc., à la réserve de Hot Springs, près de la station de Banff, territoires du Nord-Ouest..... \$15,000 00

M. DAVIES (I. P.-E.) : Est-ce une somme additionnelle ?

M. WHITE (Cardwell) : C'est pour l'année prochaine. Le surintendant demandait beaucoup plus, mais nous demandons un crédit destiné virtuellement à la construction d'un chemin conduisant au lac de la Tête du Diable, distance de sept milles.

Habillements et entretien de patients des territoires du Nord-Ouest dans l'asile d'aliénés du Manitoba..... \$2,786 00

M. DAVIES (I. P.-E.) : Comment est-on arrivé à cette estimation ? Est-ce tant par tête ?

M. WHITE (Cardwell) : De 1877 à 1885-86, le montant le moins élevé voté chaque année pour le gouvernement de Kéwatin a été de \$5,000. Pendant plusieurs années, on a constaté qu'une partie considérable de ce montant était nécessaire au service ; et, à la suggestion de l'auditeur général, on l'a réduit à \$1,500. Si les comptes pour les paiements desquels ce crédit est nécessaire, avaient été rendus promptement, le crédit n'aurait pas été réduit de cette manière, au moins pour 1886-87. Cependant le nombre des aliénés du district de Kéwatin internés dans l'asile du Manitoba a beaucoup augmenté ; il y en avait neuf durant l'année 1885-86, et onze durant l'année courante 1886-87. On peut dire que jusqu'au 20 février 1885, ces patients ont été internés et traités dans la salle affectée aux lunatiques du pénitencier du Manitoba. Mais depuis cette époque, ils ont été entretenus dans l'asile d'aliénés du Manitoba.

M. MILLS (Bothwell) : Nous devrions avoir un peu plus de renseignements sur cette question, car, réellement, je ne sais pas où l'honorable ministre prend ses gens. Il n'y a personne dans le district de Kéwatin, autant que je sache, excepté la population sauvage. La population blanche de ce district était à l'établissement du Portage-du-Rat, qui fait aujourd'hui partie de la province d'Ontario, et à l'établissement islandais de Gimli, lequel fait aujourd'hui partie du Manitoba depuis l'extension des frontières. Il n'y a pas un seul établissement de blancs dans Kéwatin.

M. WHITE (Cardwell) : Je suppose que l'honorable député sait qu'il y a là des Métis.

M. MILLS (Bothwell) : Je ne le sais pas.

Dictionnaire Micmac du Dr Rand..... \$1,000 00

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Combien cela nous a-t-il coûté ?

Sir CHARLES TUPPER : Il y a déjà eu un crédit de \$1,000 et le crédit actuel est pour compléter la publication de l'ouvrage.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Il peut avoir un certain intérêt pour les antiquaires.

Histoire généalogique des familles françaises..... \$1,000 00

M. DAVIES : Qu'est-ce que cela ? En quoi cela intéresse-t-il le public ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Cet ouvrage est publié depuis les quatre dernières années. C'est un travail sur les

M. DAVIES

origines des Canadiens français publié par l'abbé Tanguay. C'est un travail de grand mérite et le parlement a voté \$1,000 pour la publication de chaque volume. Je ne doute pas que l'honorable député ne voie la valeur de l'ouvrage, s'il l'examine.

Sir JOHN A. MACDONALD : C'est un recueil très intéressant.

M. PLATT : Il peut arriver que ce recueil soit intéressant, mais ceux qui lisent et reçoivent ce travail ne sont-ils pas capables de le payer eux-mêmes ? Il semble qu'il y a environ \$4,000 ou \$5,000 pour l'impression de ces ouvrages, et il me semble que ce n'est que pour les imprimeurs ou les éditeurs, car le public n'a aucun intérêt aux ouvrages de cette nature.

Ouvrage de Bartlett sur les produits houillers et ferrugineux du Canada, 1,500 exemplaires.....\$1,000 00

M. JONES : Qu'est-ce que cela ?

Sir CHARLES TUPPER : C'est un ouvrage qui a été distribué. 750 exemplaires en ont été distribués et le reste le sera.

M. JONES : Si cet ouvrage était destiné à convaincre le peuple qu'il serait avantageux d'augmenter les droits sur le fer de 50 ou 60 ou 70 pour cent, je crois qu'il devrait être payé par ceux dans l'intérêt de qui il a été publié.

Sir CHARLES TUPPER : Si l'honorable député veut lire cet ouvrage, il se convaincra qu'il renferme beaucoup de renseignements. Mille dollars couvrent à peine le coût de l'impression ; l'auteur ne reçoit rien.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Ce que j'ai lu de ce travail ne m'a pas beaucoup impressionné. Je n'ai vu là qu'une annonce pour vanter diverses mines de houille et de fer ; non un livre écrit dans le but de donner aux gens de jugement une idée des services de l'auteur. Si ce livre doit être payé, il devrait l'être par les propriétaires de mines de houille et de fer.

M. BROWN : Un grand nombre de mes électeurs m'ont demandé des exemplaires de ce livre, et, après les avoir reçus, ils ont déclaré que c'était un des ouvrages les plus précieux sur les industries du fer qui ait jamais été publié au Canada. Je dois rendre ce témoignage au nom d'hommes qui exercent leur jugement à Hamilton, ville qui a de grandes industries de fer.

Sir CHARLES TUPPER : J'ose dire que des hommes qui vont faire 100 pour 100 sur les droits qui ont été imposés, considéreront le livre comme très précieux.

Paiement à M. Dunscomb, de Québec, de services rendus à l'occasion de la saisie de l'*Atalaya* en 1870..... \$490 00

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Ce sont des services rendus il y a dix-sept ans. Je sais que M. Dunscomb est un bon fonctionnaire et j'ose dire que ce crédit peut-être justifiable ; mais il semble hors de raison de payer une réclamation qui remonte à dix-sept ans.

Sir CHARLES TUPPER : Si cette somme est due, le plus tôt elle sera payée, le mieux ce sera.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Si cette réclamation était juste, elle aurait dû être examinée et payée avant aujourd'hui.

Sir CHARLES TUPPER : Il a cherché à se faire payer par le gouvernement impérial.

M. THOMPSON : Je puis dire que les services de M. Dunscomb, ont été rendus à la demande d'un de mes prédécesseurs. Je crois qu'il y a une erreur ; ce devrait être 1879 au lieu de 1870, car il a reçu l'ordre de rendre ces services du juge en chef actuel de la Nouvelle-Ecosse. Le gouvernement impérial avait donné ordre de faire saisir ce vaisseau et sa cargaison. Cette tâche a été confiée à M.